Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/09/2021 à 12h06
Réference de l'AR : 008-240800920-20210915-DB2021_66-DE
Affiché le 21/09/2021 - Certifié exécutoire le 21/09/2021

argonne ardennaise
Communauté de Communes

2021/145

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021- 66

Date de la convocation : 08/09/2021
Membres en exercice : 24
Membres présents : 18
Membres votants : 19

Le quinze septembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. MEIS Michel donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET Pierre

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE VOUZIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Création, aménagement et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelle » ;

Vu la délibération n°DC2019/119 du Conseil communautaire du 19/12/2019 modifiant le plan de financement prévisionnel du projet de maison de santé pluriprofessionnel de Vouziers ;

Vu la délibération n°DB2020/44 du Bureau du 08/12/20 modifiant le plan de financement prévisionnel du projet de maison de santé pluriprofessionnel de Vouziers ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du Conseil communautaire en date du 09/09/20 confiant délégation au Bureau pour valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les opérations programmées notamment ;

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement approuvé par le Bureau en date du 08/12/20 par délibération n°DB2020/44 compte tenu du fait que le financement de la Région peut être plus important suite à la modification de son dispositif ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire APPROUVE le plan de financement prévisionnel modifié du projet de maison de santé pluriprofessionnelle de Vouziers tel que figurant ci-après :

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 21 SEP. 2021
et de sa publication ou notification le 21 SEP. 2021

DEPENSES		RECETTES		taux
Travaux	912 111,07	Etat DSIL 2019 (notifiée)	60 000,00	5,82%
		Etat DETR 2020 (notifiée)	157 573,00	15,28%
MOE Lot 1	67 159,89	Région Grand Est	275 000,00	26,67%
MOE Lot 2 (OPC)	6 384,78	LEADER (programmée)	100 000,00	9,70%
Autres honoraires (CSPS,…)	45 605,55	CD08 - Contrat de territoire	110 000,00	10,67%
		Autofinancement	328 688,29	31,87%
	1 031 261,29		**1 031 261,29**	**100%**

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs susvisés
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 21 SEP. 2021
et de sa publication ou notification le 21 SEP. 2021